



CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DU BILAN DE COMPETENCES - GCFE

Nos règles de déontologie :

- Le respect du bénéficiaire
- La transparence
- L'honnêteté
- La neutralité
- Le respect de la confidentialité professionnelle

Ainsi vous pouvez compter sur nous pour :

- ✓ Vous accompagner tout le long de la démarche en toute confidentialité.
- ✓ Vous serez la seule personne destinataire des conclusions détaillées du bilan de compétences qui ne peuvent être communiquées à un tiers qu'avec votre accord.
- ✓ Durant les trois phases du bilan de compétences, vous bénéficiez de rendez-vous en sessions individuelles pour favoriser une écoute attentive.
- ✓ Formée à l'accompagnement, j'interviens en toute neutralité, dans le respect des personnes, sans vous imposer ni objectifs, ni de parti pris.

LIBRE-ARBITRE

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, destinée à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable et encadrée juridiquement «pour la liberté de choisir son avenir professionnel». Ainsi, nous veillerons, lors de la session préalable, à clarifier les motivations à l'origine de la démarche et à nous assurer du libre-arbitre de la personne.

CONTRACTUALISATION

Le bilan de compétences est une prestation personnalisée dont l'approche s'adapte au besoin de la personne, tant sur la durée que dans le choix des outils et des méthodologies utilisées. Le cadre de travail est défini ensemble au démarrage, limité dans le temps, et formalise les objectifs à atteindre et les modalités.

PROFESSIONNALISME

Nous nous engageons à utiliser des méthodes et techniques reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés, dont la bio/cv est annexé au contrat.

OBLIGATION DE MOYENS

Gcfé a une obligation de moyens, et s'engage à créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire, qui reste seul responsable de l'atteinte de ses objectifs.

DÉMARCHE QUALITÉ

L'organisme de formation Global Coaching for Expats SASU est engagé dans le processus de certification Qualiopi pour la qualité de ses formations et de ses bilans de compétences (en cours)

RAPPEL DES OBJECTIFS DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétence doit permettre au bénéficiaire :

- ✓ d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés
- ✓ de comprendre ses propres modes de fonctionnement
- ✓ d'être plus autonome dans ses choix et acteur de son projet d'avenir professionnel
- ✓ d'identifier ses atouts et ses freins pour mener à bien son évolution professionnelle
- ✓ d'identifier ses acquis et ses compétences professionnelles et personnelles transférables sur le marché du travail
- ✓ de réaliser les interviews et enquêtes-métier nécessaires pour valider son projet
- ✓ d'envisager une reconversion professionnelle, incluant ou non de la formation
- ✓ de définir les objectifs à court et moyen terme et un plan d'action personnalisé



✓ de co-construire avec le consultant le document de synthèse confidentiel final

Les consultants Gcfe s'engagent à :

- Respecter les 3 phases fixées par le Code du travail et la réforme de la formation professionnelle prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R- 6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018) :
 - phase préliminaire,
 - phase d'investigation,
 - phase de conclusion
- Communiquer la Charte de déontologie Gcfe à tous les bénéficiaires qui en font la demande
- Assurer au bénéficiaire une qualité d'expertise en lien avec la prestation demandée
- Faire évoluer leur pratique grâce à des actions d'analyse de pratique professionnelle, de supervision et de formation continue

Isabelle Goyon
Fondatrice de Gcfe
A Paris, le 15/03/2022

